



Contrat de travail ne suit pas ma convention collective

Par **VAN**, le **12/05/2008** à **23:21**

Bonjour, voila je suis responsable de magasin niveau 6 et ma convention collective est le 3251 le probleme est que je ne pense pas etre payé comme il se doit en effet sur ma convention le niveau 6 correspond a un salaire de base de 1500 euro alors que je ne touche que 1280 de plus un de mes collegues me dit que le niveau 6 correspond a un niveau de cadre est-ce vrai? Si oui que faire pour obtenir mon statut et mon salaire je suis perdu merci d'avance